



N/REF JMP 2023.762

Envoyé en préfecture le 15/12/2023

Reçu en préfecture le 15/12/2023

Publié le

S<sup>2</sup>LOW

ID : 063-216301937-20231214-DEC\_43\_2023-AR

## DECISION N° 43/2022

Prise en vertu de la délibération du Conseil Municipal en date du 28 mai 2020, donnant délégation à Monsieur le Maire en application des dispositions de l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales :

**OBJET : Contrat de prêt destiné au financement des dépenses d'investissement prévues au budget 2023**

### **Le Maire de la Commune de LEMPDES**

- VU la nécessité de mettre en place le financement des dépenses d'investissement prévues au budget 2023 ;
- VU la consultation de quatre organismes bancaires et l'examen des offres ;
- **CONSIDERANT** que la CAISSE D'EPARGNE AUVERGNE LIMOUSIN a remis la meilleure offre ;

### ◆ D E C I D E ◆

**Article 1** Pour financer ses dépenses d'investissement 2023, la Ville de Lempdes contracte auprès de la CAISSE D'EPARGNE AUVERGNE LIMOUSIN, 63, rue Montlosier à Clermont-Ferrand, un prêt d'un montant de 750 000 € dont les caractéristiques sont les suivantes :

⇒ **Période de mise à disposition des fonds**

Au plus tard le 30 décembre 2023

⇒ **Durée**

Phase d'amortissement : 20 ans

Remboursement trimestriel

⇒ **Taux d'intérêt**

Taux fixe global : 3,79 %

Somme des intérêts : 287 803,13 €

⇒ **Amortissement constant** :

L'amortissement s'effectuera en 80 échéances conformément au tableau d'amortissement transmis.

⇒ **Frais de dossier** :

Frais de dossier : 0,10 % du montant du prêt, soit 750 €

Envoyé en préfecture le 15/12/2023

Reçu en préfecture le 15/12/2023

Publié le

ID : 063-216301937-20231214-DEC\_43\_2023-AR



Les autres offres remises sont les suivantes :

**Remboursement trimestriel**

	Durée	Taux	Somme des intérêts	Frais de dossier
Crédit Mutuel Massif Central	Pas d'offre			
Banque Populaire Auvergne Rhône Alpes	Pas d'offre			
Crédit Agricole Centre France	20 ans	4,38 %	332 602,25 €	750,00 €

**Article 2** Un exemplaire de la présente décision sera transmis à Monsieur le Préfet du Puy de Dôme.



Fait à Lempdes, le 14 décembre 2023

**Le Maire**

**Henri GISSELBRECHT**